

# le travail

de tous les jours

## Une tribune publique dans la CSN



# Le travail de tous les jours

---

s'adresse à ceux, dans la CSN, pour qui l'action syndicale est une activité de tous les jours: les dirigeants à divers niveaux, les permanents et employés, les militants. Il vient ainsi compléter le magazine *Le Travail* qui, lui, est conçu comme un outil pour l'information et la formation des membres des syndicats. **Le Travail de tous les jours** va tenter de faire le point à chaque mois sur ce qui se passe mais aussi sur ce qui se pense dans le mouvement. C'est une tâche énorme qui ne pourra être remplie parfaitement dès les premiers numéros: se garder en contact avec ce qui se fait dans les diverses instances, dans les fédérations, dans les conseils centraux, dans les services de la CSN, dans les conflits en cours, et en plus, rendre compte des débats et des réflexions qu'engendrent toutes ces actions, sans trahir personne, c'est une tâche très difficile, mais une tâche nécessaire à la cohésion du mouvement.

Suite aux consultations rapides qui ont précédé ce premier numéro, nous avons réparti la matière de ce bulletin en 4 blocs. **CSN-CENTRALE** tentera de dégager, parmi les multiples actions du mouvement, les priorités telles que perçues par l'Exécutif. **CSN-PARTOUT** vise à faire connaître les actions et les luttes entreprises partout où la CSN intervient et tentera de plus en plus de dépasser le simple niveau des faits. **CSN-TRIBUNE** cherchera diverses façons de refléter des opinions, des analyses et des débats qui se développent dans le mouvement. Plusieurs ont insisté pour qu'une place importante soit donnée à cet aspect, car ils jugent qu'il n'y a pas suffisamment de lieux dans la CSN présentement où cette recherche

et ces échanges peuvent se faire. C'est un terrain difficile et délicat. Il faudra sans doute passer par certaines erreurs et certains tâtonnements avant de trouver le ton juste. Une dernière partie, **CSN-GUIDE**, fournira quelques renseignements techniques utiles à l'action syndicale quotidienne.

*Le Travail de tous les jours* ne sera donc pas une "Gazette officielle", mais un medium d'information et de communication pour ceux qui portent l'action de la CSN tous les jours. Il prend pour acquis que ce monde-là est intéressé à se parler, à se communiquer des expériences et des idées, à se remettre en question également, à s'écouter. Comme journalistes internes, nous comptons sur la collaboration de tous et nous vous demandons de nous informer de ce que vous faites et de ce que vous pensez, afin que nous puissions le mettre en circulation. Pour ce premier numéro, il a fallu partir à zéro; mais à mesure que ce processus de communication se mettra à fonctionner, la formule pourra s'améliorer et s'ajuster.

---

*Le Travail de tous les jours*  
Bulletin de Liaison des militants de la CSN  
Produit par le Service d'information de la CSN  
1001 St-Denis, Montréal, 842-3181, poste 408 (Telex).  
Rédaction de ce numéro: Roméo Bouchard  
Conception graphique: Jean Gladu  
Photographie: Jean-Claude Champagne, Guy Turcot, Michel Giroux.  
Tirage: 2000.

---

## Le temps est venu de s'attaquer à la réforme des structures

Le conflit de juridiction des Infirmières de Montréal avec la FAS, qui a reçu un dénouement provisoire au dernier Conseil confédéral, a posé de façon dramatique l'urgence de s'attaquer à une réforme des structures internes de la CSN.

Il est devenu évident que les problèmes internes, liés aux structures, risquent de plus en plus de paralyser et de diviser le mouvement, de le rendre impuissant à coordonner son action et à bâtir des rapports de force solides face aux pouvoirs qu'il doit affronter. On assiste de plus en plus à des rapports de force internes difficilement conciliables avec l'action, la solidarité et la démocratie syndicale.

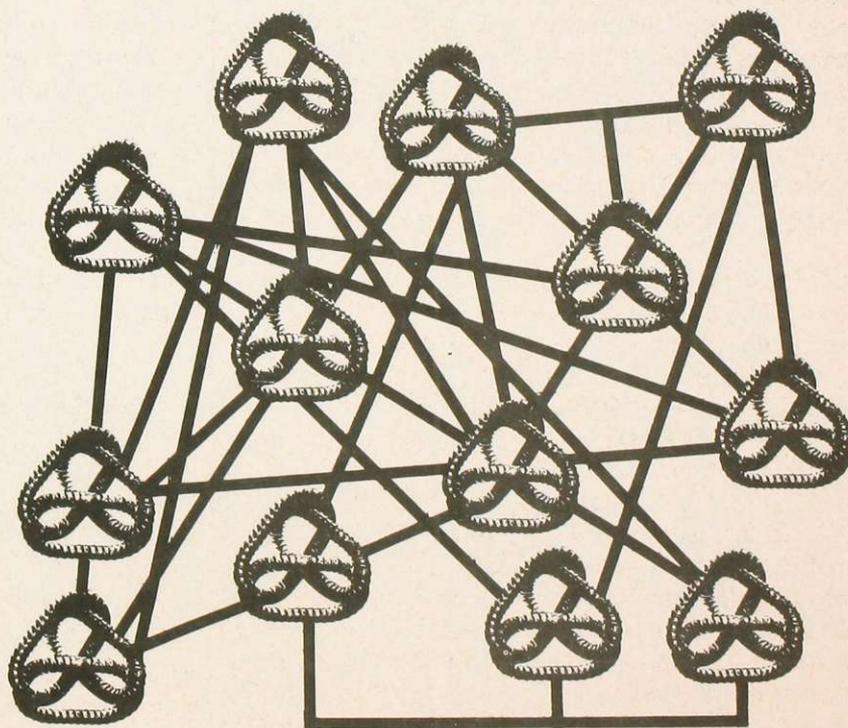
La sonnette d'alarme vient de sonner. Tout en tâchant de trouver des solutions immédiates aux problèmes qui se posent, la Direction du mouvement (Bureau, Conseil, Exécutif) vient de mettre en marche un processus de réflexion et de consultation sur les structures internes. Un premier document de travail, intitulé "Les marches de la solidarité", a fait l'objet d'une première discussion

au dernier Conseil; il a été envoyé à tous les syndicats pour qu'ils en discutent et fassent parvenir à la CSN, d'ici avril, les résultats de leurs réflexions. Le processus ainsi amorcé devrait pouvoir se continuer de façon à déboucher au besoin sur des réformes au prochain congrès de la CSN.

Il est normal que l'évolution de l'action syndicale entraîne une évolution démocratique des structures. Pour l'Exécutif, il

s'agit d'une priorité majeure pour l'orientation du mouvement en ce moment. Tous les groupes sont invités à en discuter et à faire connaître leurs points de vue. Le débat doit se faire ouvertement et démocratiquement, car il apparaît de plus en plus comme la condition indispensable à tout autre progrès dans l'orientation et l'action collective du mouvement, à plus ou moins long terme.

Voir aussi sur ce sujet, CSN-Tribune, pp. 15 et suivantes.



### Organisation

Deux autres points majeurs concernant l'orientation de la CSN sont présentement l'objet d'une attention prioritaire de la CSN: l'établissement d'une politique d'organisation, à Montréal principalement, et la tenue en juin des colloques régionaux sur le capitalisme chez nous.

#### Vers une politique d'organisation

Un document produit par l'équipe des organisateurs de Montréal vient de poser le problème crûment. Il n'y a présentement aucune politique d'organisation à la CSN. On en fait sur demande, avec peu de moyens, d'une façon complètement anarchique, sans savoir les besoins des fédérations, sans être en mesure d'aller chercher les groupes qui permettraient d'équilibrer la composition du mouvement et de développer de meilleurs rapports de force dans tel secteur, telle industrie ou telle région. On se prive ainsi d'un sang neuf précieux et d'un instrument majeur de planification de l'action syndicale. La situation est particulièrement dramatique à Montréal où, en dehors du secteur public, la CSN est très peu implantée (20% du 40% syndiqué) et ne peut avoir d'impact réel là où précisément se joue l'avenir économique et politique du Québec.

L'exécutif a déjà consacré 2 séances de travail sur ce problème avec l'équipe d'organisateur de Montréal et le 25 mars, la discussion se poursuivra avec tous les directeurs de services, le conseil central de Montréal et des représentants des fédérations. Il risque d'en sortir une pièce majeure pour une planification de l'action de la CSN.

Voir aussi sur ce sujet, CSN-Tribune, p. 20 et CSN-Partout, p. 11.

### Colloques

#### Colloques sur le capitalisme chez nous

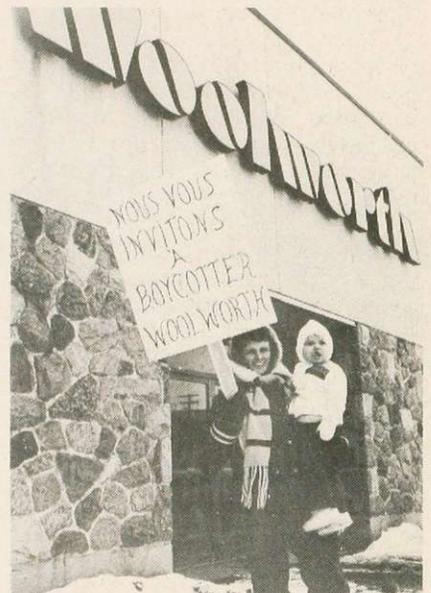
Au cours du printemps, les colloques régionaux, suivis d'un colloque national sur le capitalisme chez nous, qui coïncident avec une action semblable menée dans les régions par la CISO, vont marquer également la reprise de la réflexion sur l'orientation idéologique et politique de l'action syndicale. On en a peu reparlé depuis Ne Comptons. Mais le besoin d'un projet politique capable de donner une direction et une continuité aux luttes menées par les travailleurs syndiqués se fait de plus en plus sentir. La prise de conscience des manifestations locales et régionales du pouvoir capitaliste qu'on vise dans ces colloques peut également apporter une vigueur nouvelle aux négociations futures, dans le secteur public aussi bien que privé. D'autres colloques du même genre suivront sur les maladies industrielles, le coopératisme et les formes futures de la lutte ouvrière.

Voir aussi sur ce sujet CSN-Partout, p. 8.

### Ils ont besoin de l'aide de tous

Tous les travailleurs en lutte ont besoin de l'aide de tous. Mais il y a des cas où il faut un coup de pouce spécial.

#### Woolworth



C'est le cas des 85 employés de WOOLWORTH à Chicoutimi. Ils sont le premier syndicat à tenter de faire une brèche dans cet empire qui possède 3844 magasins dans 10 pays et emploie 213,444 travailleurs. Pour passer à travers l'obstruction systématique qu'ils rencontrent de la part de cette compagnie, ils ont besoin que partout au Québec on fasse du piquetage devant les magasins de WOOLWORTH et qu'on organise un boycottage de ces magasins à travers tout le Québec. Les magasins concernés sont les WOOLWORTH, les WOOLCO, les KINNEY (chaussures), les RICHMAN (vêtements pour hommes) et les LEWIS & SONS (chaussures). Les 25 grévistes du magasin PEOPLE'S à la Pocatière sont aussi dans une situation semblable.

### Les grandes luttes de cette année

#### Les Colombiens

Il en est de même pour les 35 travailleurs Colombiens de Louiseville. Associated Textiles les a fait venir d'Amérique du Sud par le biais de trafiquants de main-d'oeuvre étrangère, et, faisant fi de toutes garanties, les congédie 10 mois plus tard en même temps que 400 autres travailleurs. Le Ministère de l'immigration veut les renvoyer chez eux parce qu'ils n'ont qu'un permis temporaire de travail, bon simplement pour Associated Textiles, sans statut d'immigrant. Le Syndicat de Louiseville et la population de Trois-Rivières veut qu'on en fasse des citoyens d'ici et que le gouvernement enquête sur ces trafiquants éhontés qui les ont dupés comme tant d'autres.

#### Les autres

Il y a aussi les travailleurs d'Uniroyal et de Sonoco qui demandent qu'on boycotte leurs produits et les travailleurs du Pavillon St-Dominique qui demandent qu'on appuie dans chaque comté les pressions qu'ils ont entreprises sur les députés.

Les militants syndicaux doivent s'attendre à ne pas chômer cette année. Quatre luttes ouvrières majeures vont constituer un affrontement sans précédent de l'ensemble des travailleurs avec le pouvoir économique et politique au Québec. Compte-tenu du fait que le gouvernement Bourassa est assailli de toutes parts, à gauche comme à droite, vu que les prochaines élections provinciales risquent d'être déterminantes pour l'avenir du Québec, on peut s'attendre à tout. Du moins, il faut se préparer à tout.

#### L'amiante

La lutte des travailleurs de l'amiante de Thetford Mines, après les récentes révélations sur les ravages inouis de la poussière d'amiante, risque d'être féroce et de poser d'une façon spectaculaire tout le problème des maladies industrielles en même temps que le scandale que constitue le syphonage d'une ressource naturelle qui pourrait être "notre pétrole".



Oliva Lemay, président du Front commun de l'amiante.

#### Le front commun

Dans le secteur public, les travailleurs s'appêtent à défendre un pattern de salaire minimum (environ \$165 par semaine ou \$5 l'heure) qui ne peut manquer de dresser l'ensemble du patronat contre l'ensemble des travailleurs.

#### L'aluminium

Sans fracas, des recherches et une action approfondie sont en cours depuis plusieurs mois en vue de reprendre le gros bout du bâton face à cette industrie qui passe depuis trop longtemps pour une "bonne industrie". Le rendez-vous est là aussi pour bientôt et le groupe d'Arvida se retrouve de plus en plus isolé et à l'écart de cette reprise en mains des travailleurs de l'aluminium.

#### La construction

Après la commission Cliche, il faudra bien refaire les lois, traverser un maraudage sans précédent à l'automne et reprendre la bataille pour une véritable sécurité d'emploi sur les chantiers. Il serait étonnant que tout cela se fasse dans le calme.

### Le Conseil confédéral de février

Voici un résumé des décisions prises par le Conseil Confédéral qui s'est tenu à Québec du 19 au 22 février.

#### L'année des travailleurs du secteur public

L'année 1975 est proclamée Année des travailleurs du secteur public. Toutes les énergies de la CSN sont invitées à s'associer à cette lutte dont les résultats affecteront l'ensemble des travailleurs québécois. Les Conseils centraux devront s'occuper en priorité de la mise sur pieds des structures d'appui et de grève; Les services d'action politique et d'éducation devront préparer des programmes spécifiques aux besoins de cette lutte. Le service d'organisation devra préparer des programmes en vue de recruter des travailleurs du secteur public intéressés à se joindre à la CSN autres que ceux qui sont syndiqués à la CEQ ou à la FTQ; un conseil confédéral se tiendra sur la façon d'impliquer les syndiqués du secteur privé à cette lutte, étant donné que le véritable gouvernement n'est autre que les monopoles privés; des assemblées régionales et une assemblée nationale intercentrales, regroupant des délégués de syndicats, auront lieu si c'est possible pour mobiliser les travailleurs.

#### L'Alliance des Infirmières de Montréal

Nous rapportons plus loin les principaux points du débat qui a eu lieu sur le conflit de juridiction relatif aux Infirmières de Montréal. Le Conseil a pris la décision suivante en vue d'assurer le minimum de cohésion nécessaire aux négociations du Front commun.

Des solutions aux problèmes de fond soulevées par ce conflit seront apportées plus tard, à la lumière notamment du travail entrepris sur la réforme des structures internes de la CSN. La FAS conserve la juridiction sur les infirmières en général de même que le mandat de négociation (révocable comme pour tout autre syndicat). Les infirmières membres de l'AIM demeurent affiliées directement à la CSN en vertu de l'article H) des statuts et règlements de la CSN sur les conflits de juridiction (cet article avait été appliqué à la suite du référendum jugé inconstitutionnel au cours duquel les infirmières de l'AIM avaient opté pour la Fédération des Professionnels salariés et Cadres). La délégation des infirmières de l'AIM aux tables de négociation est fixée et un pacte de non-maraudage FAS-AIM établi. Deux mois après la signature des conventions collectives du Front commun, un comité tripartite (CSN-FAS-AIM) présentera un rapport définitif au Bureau confédéral qui décidera de la date et des modalités de retour de l'AIM à la FAS.

#### Les agences sociales

La FAS obtient la juridiction exclusive des salariés des agences sociales et de toutes institutions des affaires sociales appelés à être intégrés aux centres de services sociaux (CSS), ainsi que des salariés des CLSC. En conséquence, les travailleurs et conseillers sociaux (ainsi que les auxiliaires familiales là où elles sont regroupées les travailleurs sociaux) qui sont présentement affiliés à la Fédération des Professionnels salariés et cadres, s'ils sont minoritaires dans leur catégorie, seront transférés à la FAS; s'ils

sont majoritaires, un référendum surveillé par la CSN décidera à laquelle des deux fédérations ils seront affiliés.

#### Les scieries

Deux fédérations se partagent présentement les syndicats de scieries: la fédération du Papier et de la Forêt et la fédération du Bâtiment et du Bois. Une consultation par référendum (en présence des deux fédérations et de la CSN) se tiendra dans chaque syndicat pour décider de la juridiction des scieries. La majorité décidera quelle fédération aura la juridiction. Mais les syndicats où le vote majoritaire local sera contraire à la majorité de toutes les scieries pourront être desservis par la fédération qu'ils ont désigné si cette fédération accepte.

#### Fonds de Défense

Les rapports financiers sur l'administration générale et le Fonds de Défense ont été acceptés. La campagne de souscription de décembre a rapporté \$835,000. Il a été décidé que la différence entre les sommes que les grévistes ont reçu du Fonds de Défense du 1er novembre au 9 décembre 1974 et ce qu'ils auraient dû recevoir en vertu de la décision du Congrès de Juin ne soit pas reconnue comme une dette, les revenus du FDP n'étant pas suffisants.

Des virements de fonds ont été acceptés en faveur des organisations diverses et de divers services et on a décidé de combler des postes restés vacants depuis juin dernier: un à l'information, un à la comptabilité et un à l'hygiène industrielle.

## Le syndicat des permanents demande à la CSN de mettre de l'ordre dans ses priorités

Les 20 et 21 mars dernier, l'exécutif de la CSN et ses adjoints a rencontré dans un premier temps, l'ensemble des permanents de la CSN, et dans un deuxième temps, l'exécutif du syndicat des permanents. Cette rencontre était préparée de longue date par le syndicat des permanents et visait à mettre en marche un processus de consultation régulière entre l'exécutif de la CSN et ses employés. Selon Gérald Gagnon, de l'exécutif du syndicat des permanents, "le but était nécessaire pour déboucher sur la recherche positive de solutions".

Le problème le plus fondamental soulevé par les permanents est celui du fardeau de travail. Plus précisément, commente Gérald Gagnon, "les permanents reprochent à la CSN de ne pas avoir de politique à long terme. Il faut mettre de l'ordre dans les priorités. Embaucher dans tout en même temps, c'est tout faire à moitié et c'est impossible, surtout dans des régions où le permanent est seul". Deux priorités ont fait un consensus pour les prochains mois: le Front commun et le maraudage

dans la construction l'automne prochain. Les priorités au chapitre de l'organisation seront étudiées de plus près.

On a aussi discuté du problème de recrutement du personnel. On a présentement des difficultés croissantes à combler les postes. La formation des nouveaux permanents est insuffisante. On ne puise pas suffisamment dans la banque de militants et on risque de se retrouver avec trop d'universitaires. On craint qu'une pré-sélection de fait rende inefficace le mécanisme des comités de sélection. Sur tous ces points, les problèmes ont été posés et reconnus: il reste à trouver les solutions.



Géraldine Dumas, adjointe à l'exécutif.

Le Syndicat a aussi demandé à l'Exécutif d'expliquer sa conception des adjoints à l'exécutif dont le rôle fait souvent l'objet de discussions.

"Une première rencontre était forcément un peu lourde, mais le climat était serein et ça va continuer" conclut Géraldine Dumas, adjointe à l'Exécutif.



Claude Morin et Gérard Taylor, président et permanent du syndicat des permanents.

### Education : on fait des expériences

Plus on passe du syndicalisme de services à un syndicalisme de combat, plus le manque de formation syndicale et politique des travailleurs devient un défi. Avec 4 permanents alors qu'ils devraient être 6 en principe, le service d'éducation a une tâche de géant. En plus de rédiger des documents, de répondre aux demandes immédiates et d'assurer l'éducation technique de base aux officiers de syndicats dans les conseils centraux, le service poursuit deux programmes expérimentaux: la formation directe auprès des travailleurs en lutte et la formation de formateurs locaux et régionaux.

Depuis le dernier congrès, on a fait plusieurs expériences de formation directe des travailleurs, généralement à l'occasion d'un conflit: Great Lake, Gypsum, Denison, les Abattoirs de poulet, Francon, etc. Il s'agit d'une formation à la fois syndicale, économique et politique où l'on se sert de divers moyens allant de la discussion au vidéo. Dans la plupart des cas, le syndicat a été ainsi amené à se transformer, mais les suites d'une telle opération ne sont pas encore évidentes. Dans la région de Joliette, où plusieurs expériences ont été menées, on s'est rendu compte qu'on n'arrivait pas à pousser plus loin avec ceux qui avaient bénéficié d'une première opération. On se rend compte qu'il n'y a pas de structure de récupération des militants et qu'il est quasi impossible encore de déboucher sur une organisation politique des travailleurs. Le militantisme repose encore trop dans bien des cas sur des permanents dynamiques. Sur un autre plan, pour remédier à une dépendance trop grande des conseils centraux par rapport au service, nous



Michel Doré, permanent à l'éducation.

avons commencé à former des équipes régionales de formateurs (un par syndicat). La première étape consiste en une session intensive de trois jours.

Il y a aussi le problème de la formation des permanents, particulièrement des permanents de fédérations. Un programme intéressant dans ce sens est en cours avec les permanents et employés de la Fédération du Bâtiment.

Problèmes de méthodes, problèmes de ressources, problèmes de coordination également de diverses interventions du mouvement qui ont presque toujours une dimension "formation". Le travail est ardu et souvent un peu décevant. C'est ce qui m'a semblé ressortir d'un entretien avec Michel Doré, un des permanents du service.

### Action politique : les colloques

En plus de fournir son aide dans les grandes luttes du mouvement, notamment en ce moment l'Amiante et le Front commun, le service d'action politique travaille en priorité sur l'organisation des colloques régionaux et national sur le capitalisme chez nous. Plusieurs régions sont à l'oeuvre. Les colloques se tiendront en mai-juin. Le service a produit les documents théoriques et un guide de recherche régional permettant d'analyser le fonctionnement du capitalisme dans un certain nombre de conflits ouvriers et d'entreprises caractéristiques de la région, ainsi que l'ensemble de l'économie capitaliste régionale. La CISO (Conférence Internationale de Solidarité Ouvrière), qui se tiendra en juin, utilise sensiblement la même méthode au niveau des multinationales, mais les deux opérations demeurent autonomes. En plus de relancer la recherche sur l'orientation politique du mouvement ouvrier, ces colloques contribueront sans aucun doute à une meilleure articulation des négociations et des actions diverses. C'est s'attaquer, par un autre angle, aux objectifs que poursuivait l'idée des comités populaires que le service doit mettre en veilleuse après deux ans d'efforts peu fructueux pour les mettre sur pieds. D'autres colloques suivront, tels que déterminé par le dernier congrès, sur les maladies industrielles, le coopératisme et les formes futures de la lutte ouvrière.

Dernière heure: la CEQ vient de décider de participer entièrement à toute l'opération des colloques.

### Génie industriel : ne plus attendre le gouvernement

Avec l'importance prise dans l'opinion publique depuis quelques mois par le problème des maladies industrielles, ce service se trouve maintenant au coeur de l'activité du mouvement. La tâche est ici aussi considérable et l'objectif est d'aider les syndiqués à prendre eux-mêmes en mains le problème de leur sécurité et de leur santé au travail. Un des moyens est la formation des comités syndicaux de sécurité, santé et bien-être au travail dans chaque syndicat. Une clause type de sécurité et de santé est disponible pour les négociateurs. Des programmes de formation sont en marche pour apprendre aux travailleurs à monter des enquêtes et des dossiers, à prendre eux-mêmes des mesures du bruit, de l'humidité et des autres phénomènes susceptibles d'affecter leur santé, etc. Il est utopique d'espérer solutionner ces problèmes en comptant sur les inspecteurs du gouvernement et mesures patronales: les travailleurs doivent prendre l'initiative.



Claude Mainville, du service de génie industriel.

### Recherche : négociations

Les trois permanents du service de recherche sont présentement occupés sur des dossiers de négociations importantes: l'aluminium à Baie-Comeau, l'Amiante à Thetford, le Front commun, la CTCUM à Montréal. Ils ont récemment eu l'occasion de donner une leçon d'économie à quelques ministres fédéraux Turner, Marchand, Chrétien et Ouellet qui avaient demandé de rencontrer la CSN. Les principaux points de ce document étaient les suivants: salaire minimum à \$4, l'activité des sociétés étrangères, la réforme fiscale, l'indexation générale des salaires, l'abaissement des impôts sur le revenu et des taxes indirectes (taxe de vente), les maladies industrielles, la politique d'immigration.



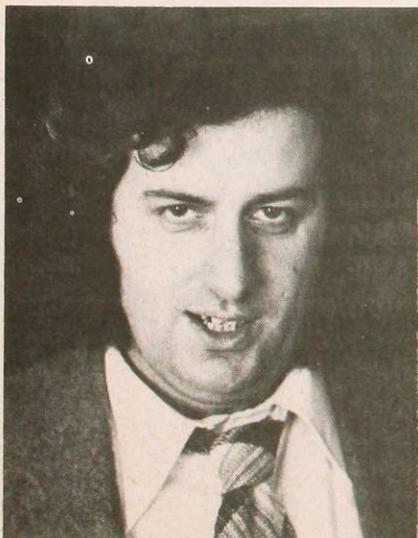
Kemal Wassef, directeur du Service de Recherche.

### Papier et Forêt: auto-gestion

Une expérience de direction collégiale est en cours dans cette fédération. L'équipe de direction comporte 28 personnes: l'exécutif, les permanents et les employés de bureau. C'est récent. C'est une expérience à suivre. Une autre expérience est en cours. On se rend compte que les comités mixtes, patronal-syndical, dans les usines finissent par faire le jeu des patrons qui s'en servent pour implanter des mesures visant à améliorer l'efficacité et la productivité. Dans certaines usines de papier, on tente de les remplacer par des comités syndicaux de "qualité de vie". Leur rôle est de consulter les travailleurs, sur les heures de travail, pour recueillir textuellement ce que les travailleurs ont comme griefs et demandes et ensuite d'aller présenter ça sans négociation au patron en lui demandant sa réponse pour la transmettre aux travailleurs. Et ça recommence. La sophistication que prennent souvent les négociations, dans le contexte actuel, nous a peut-être fait oublier ces procédés de démocratie et de participation directes. Cette expérience est aussi à suivre.

### Bâtiment: Ca va bien!

Avec tout le brasse-camarade de la Commission Cliche, la Fédération du Bâtiment peut reprendre espoir de voir les revendications qu'elle fait depuis des années un peu plus écoutées: liberté syndicale, sécurité d'emploi et sécurité physique pour les travailleurs de la construction. Le nombre de membres augmente de façon sensible à Montréal et en province. La position de la fédération à la CIC se consolide. Le point névralgique qui a permis jusqu'ici à un régime de force et de terreur de s'imposer dans la construction, à savoir le contrôle du placement par les unions américaines, est de plus en plus menacé et fragile, même si rien n'est encore gagné. Par ailleurs, par ses programmes de formation intensive de ses permanents et employés et de groupes importants de militants dans plusieurs régions, la fédération s'est donnée un dynamisme nouveau. Dans ses syndicats du secteur connexe, l'indexation est atteinte pour près de 90% des syndicats.



Michel Bourdon, président de la Fédération du Bâtiment.

### Drummondville : Celanese !

S'il faut en croire Michel Major, le président et Gilles Thivierge, le permanent, le conseil central de Drummondville connaît un réveil impressionnant depuis quelque temps. Cela a commencé par une histoire de vestiaire à l'église St-Joseph, où le conseil central a pris la part des citoyens malmenés. Puis il y a eu Dennison, où le député Maloin a eu peur pour sa peau, puis le premier mai, puis la collaboration avec la télévision communautaire, puis un intérêt grandissant autour du conseil central. Et maintenant, c'est la Celanese.

Celanese, c'est la grosse industrie de Drummond (textile). Le nerf de la place. Il n'y a qu'à voir certains noms du conseil d'administration: Jean-Luc Pépin, Charles Perreault, etc. Il y a là 1,100 travailleurs syndiqués dans une union de boutique américaine (UITA: Ouvriers du textile unis d'Amérique ou quelque chose du genre). Leur salaire de base est d'environ \$3.00 et c'est la Celanese qui sert de pattern pour les autres entreprises de la ville. Depuis quelques mois, un groupe de travailleurs de Celanese travaille à faire entrer la CSN. Plus de 75% des travailleurs ont signé des cartes CSN et tout indique que les prochaines négociations se feront pour vrai. L'arrivée des travailleurs de Celanese va donner une nouvelle force au conseil central. "Après la CSD, il restait 1200 membres; il y en a présentement 2,400; avec Celanese, nous serons 3,500."



Michel Major, président du conseil central de Drummondville.

Il est aussi le seul homme élu pour siéger sur le comité d'étude sur la condition féminine créé par le dernier congrès.

### Montréal : c'est une province !

*“Le problème, au conseil central de Montréal, c'est que nous n'avons pas une région mais une province. Nos forces sont dispersées dans l'immense Montréal métropolitain: nous arrivons difficilement à permettre aux syndiqués de se regrouper de façon à s'impliquer dans les diverses luttes que mènent les citoyens et à s'entraider.”*

C'est un fait. 75% des effectifs du conseil central de Montréal sont dans le secteur public et au centre de la ville surtout; 25% seulement sont dans le secteur privé, dispersés dans les banlieues, sans concentration réelle ni dans les entreprises-clé ni dans les quartiers. Jusqu'à récemment, il n'existait même pas de vraie carte syndicale CSN pour Montréal. Elle existe maintenant (il reste à faire la carte syndicale complète) et permet de constater la fragilité et l'inefficacité de l'implantation de la CSN dans le secteur privé à Montréal. Comme il existe beaucoup d'autres groupes d'action à Montréal, pour toutes sor-

tes de problèmes particuliers (garderies, quartiers, taxe d'eau, immigrants, démolition, etc.) *“nous sommes la plupart du temps absents des luttes qui se font par le monde; nos syndiqués sont noyés là-dedans et on dirait qu'ils ne vivent pas à Montréal.”*

Comme première réponse à ce problème, l'équipe actuelle du conseil central a mis au point un programme de régionalisation du conseil central. Ce n'est pas encore une structuration par quartier, vu la trop grande dispersion des effectifs, mais ça devrait permettre au conseil de se rapprocher du monde et d'organiser l'entraide de façon plus efficace. 6 régions ont été découpées: Laval (18 syndicats), centre-ville (91), centre-nord (80), est (90), ouest (30), Rive-sud (28). Presque toutes les régions ont un local, plusieurs s'organisent pour avoir une permanence, et chaque région va devenir un point de rencontre et d'entraide pour les syndicats concernés, pour l'édu-

cation, pour les diverses actions du mouvement et dans le milieu. Les colloques régionaux sur le capitalisme vont se faire à un premier niveau dans ces régions. On en attend des effets importants sur les négociations à venir, tant dans les secteurs public que privé.

Le Conseil central est aussi impliqué présentement dans l'établissement d'une véritable politique d'organisation dont le besoin est mis en évidence par les constatations récentes sur la mauvaise implantation de la CSN dans le secteur privé à Montréal.

Comme plusieurs autres également, le Conseil central doit coordonner les structures régionales du Front commun, et compte-tenu de l'importance des effectifs du secteur public à Montréal, il s'inquiète de la difficulté d'établir des communications satisfaisantes avec le CCNSP et les fédérations impliquées: *“Nous sommes les derniers informés”*.



L'exécutif du conseil central de Montréal en réunion: Michel Chartrand, président, et Raymond Gagnon (au centre), secrétaire.

### Une stratégie contre les multinationales

9 des 17 grèves en cours concernent des succursales de grandes entreprises multinationales. Le cas est de plus en plus fréquent. Un groupe relativement restreint de travailleurs doit affronter seul une des multiples succursales d'une grande multinationale. David contre Goliath. C'est le cas à Woolworth et People's (où c'est en plus une première percée syndicale), à Sonoco, Uniroyal, John Millen, Keuffel, Penman's, dans l'amiante et au Pavillon St-Dominique. De plus en plus de personnes, notamment des directeurs de grève, sont conscients de l'urgence de réfléchir à cette situation et d'élaborer des stratégies.

Doit-on syndiquer un groupe isolé si on n'a pas un plan de prévu pour bâtir à plus ou moins long terme un rapport de force réaliste?

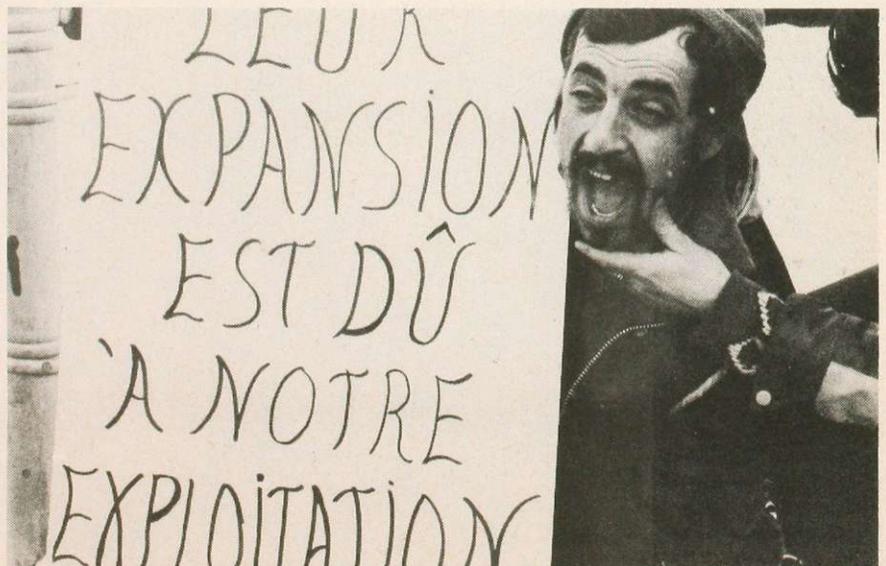
Devrait-on viser à constituer des fronts communs des travailleurs des diverses succursales d'une multinationale, même s'ils n'appartiennent pas tous à la même fédération, à la même organisation syndicale et même s'ils ne sont pas tous syndiqués? Il y a des exemples dans ce sens: Québec Poultry, le carton, la presse, Gypsum, etc. Quelles sont les types de structures d'appui, sur le plan financier et sur le plan de l'action, qu'il faut assurer avant de s'engager dans une grève de ce genre? Que valent concrètement des expériences comme le boycottage (et piquetage) provincial de Woolworth, Uniroyal, Sonoco, Pavillon St-Dominique? L'appel à l'aide financière auprès de la population locale, comme c'est le cas pour les grévistes de People's à La Pocatière, est-elle toujours possible et suffisante? Quand et comment mettrons-nous en marche une action

systématique pour faire modifier les lois touchant la syndicalisation (le problème a été posé clairement par le cas des waitress) et la négociation sectorielle provinciale?

Comment impliquer concrètement l'ensemble des travailleurs face à un conflit d'où peuvent sortir des patterns profitables à l'ensemble des travailleurs? Le problème est connu dans le cas du Front commun du secteur public. Il se pose d'une façon nouvelle dans le cas de la grève de l'amiante. Si elle se prolonge, elle nécessitera un appui financier considérable de la part de tout le mouvement et de tous les travailleurs. C'est un conflit qui peut défoncer toute la question des maladies industrielles (et même la question de la reprise en mains de nos richesses naturelles), ce qui concerne évidemment tous les travailleurs. Mais ne devrait-on pas élaborer au plus tôt une sorte de plateforme de revendications sur l'ensemble du problème des maladies indus-

trielles de façon à fournir des objectifs concrets à tous les groupes qui seront appelés à appuyer les mineurs de l'amiante, de façon à ce que chacun puisse en faire sa lutte?

Toujours au chapitre de la stratégie, il faudrait également réfléchir à divers moyens de pressions, y compris certains types de violence. Egalement les façons de faire face à la police et aux injonctions. En effet, en ce qui a trait aux injonctions (outrage au tribunal), il est déjà presque évident que le célèbre jugement Deschesne dans l'affaire de la CTCUM est caduque: il a été ignoré à Valleyfield (Engrais St-Laurent), à Sonoco, Uniroyal, Cyanamid et bien d'autres. On en est au même point qu'avant. Peut-on se servir concrètement de la solidarité internationale préconisée par la CMT et la CISO? Ces questions et bien d'autres font partie de la recherche d'une stratégie à inventer dans les conflits avec les multinationales.



# CSN PARTOUT

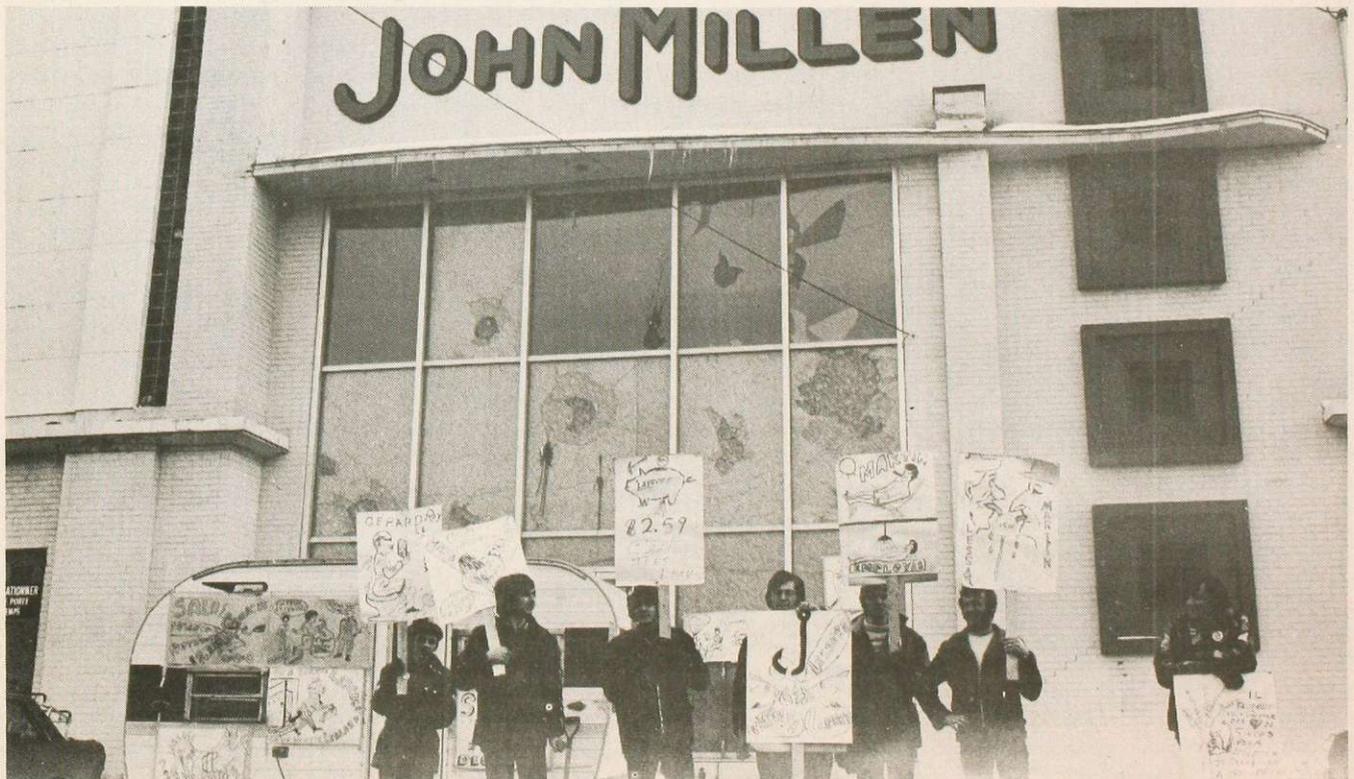
## CONFLITS

\$2.30 l'heure.

### Liste des conflits CSN

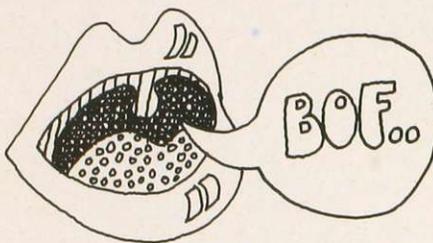
Une autre caractéristique des conflits en cours est le nombre étonnant (plus de la moitié) des conflits où le salaire de base se situe au niveau du salaire minimum: \$2.30 de l'heure. C'est le cas, entre autres, de People's Woolworth, Rochette, John Millen, Keuffel, Atlantic, etc. Même dans l'amiante, le salaire de base ne dépasse pas \$3.47 l'heure. Dans le contexte du coût de la vie actuel, il n'y a pas de quoi crier à la révolution et à l'intransigeance des syndicats. Quand on constate que les demandes du prochain Front commun du secteur public tendent à établir le salaire minimum aux alentours de \$5 l'heure, on voit jusqu'à quel point le secteur privé pourrait devenir concerné par la lutte du secteur public.

**Foyer des Hauteurs** (13), St-Jérôme, FAS.  
**Pavillon St-Dominique** (30), Québec, FAS.  
**Penman's** (375), St-Hyacinthe, Textile.  
**Welding Engineering**, (50), Montréal, FNSBB.  
**Sonoco**, (120), Terrebonne, Papier.  
**Aéroclub** (10), Montréal, FNEQ.  
**Uniroyal** (185), Montréal, Métallurgie.  
**Atlantic** (140), Rimouski, Métallurgie.  
**People's** (26), La Pocatière, Commerce.  
**Woolworth** (85), Chicoutimi, Commerce.  
**Rochette** (20), Chicoutimi, Métallurgie.  
**John Millen** (12), Chicoutimi, Métallurgie.  
**Keuffel and Esser** (12), Granby, Métallurgie.  
**Autobus Gaudreault** (110), Joliette, Services publics.  
**Cadore Canots** (20), Shawinigan, Métallurgie.  
**Autobus Matane** (14), Matane, Services publics.  
**Amiante** (2700), Thetford, Métallurgie.  
17 grèves: 3922 grévistes.



## Une tribune publique où discuter ouvertement dans la CSN

La plupart des gens que nous avons consultés avant de concevoir *Le Travail de tous les jours* ont insisté pour que ce bulletin soit davantage un instrument de réflexion que d'information proprement dite. "Je trouve ça grave, nous disait Vincent Dagenais du Service de Recherche, qu'il n'y ait pas de lieu de débat dans la CSN. La seule place, c'est autour d'un verre, ou encore dans les milieux extérieurs à la CSN (groupes de gauche, Bulletin populaire, Suco, etc.). Pourquoi ne ferions-nous pas notre propre critique? Si on avait eu un bulletin et qu'on y avait discuté des problèmes financiers de la CSN avant le congrès spécial, les délégués auraient moins eu l'impression de se faire charrier". Même son de cloche de la part de Francine Lalonde à la Fédération des Enseignants, de la part de Gilles Frenette à l'éducation, de Jean-Pierre Gervais à l'Organisation. Michel Doré, à l'Education, précise: "Ce bulletin devrait devenir un lieu de confrontation où s'expriment des militants et non seulement des permanents, sur les problèmes de fond. Il y aurait aussi place pour des documents de forma-



tion et des outils plus théoriques, car il y a de graves lacunes au niveau de la formation des permanents "et on manque d'outils pour s'alimenter".

Plusieurs sujets de débats nous ont été signalés comme importants: le type de syndicalisme que nous pratiquons, l'orientation politique de la CSN, le type de négociations que nous faisons, l'échec des comités populaires, comment arriver au socialisme et à un parti ouvrier, le conflit latent entre élus et permanents, le problème des fédérations par rapport aux conseils centraux, la cotisation au pourcentage, les syndicats industriels par rapport aux syndicats de métiers, l'administration de la CSN, le Front Commun, les conclusions de la campagne d'indexation, les politiques d'organisation, les problèmes particuliers de l'implantation et de l'action de la CSN à

Montréal, les conditions de travail des permanents, l'expérience de Joliette, la formation des permanents, les stratégies dans les conflits avec les multinationales, etc. Nous allons tenter de trouver peu à peu des formules adéquates pour répondre à ce besoin exprimé. Ce ne sera pas facile au début pour personne, ni pour nous ni pour vous. Développer une recherche et une opinion publiques dans la CSN suppose qu'on accepte de se parler ouvertement et qu'on se dégage des rapports de force et des conflits mesquins de personnalité. Mais il vaut la peine d'essayer, en tenant compte bien sûr des limites de ce bulletin.

Nous allons commencer dans ce numéro en faisant écho à deux débats en cours: le problème des structures soulevé par les conflits de juridiction et la politique d'organisation à Montréal. A mesure que le bulletin sera connu, nous espérons que l'initiative viendra souvent de vous autres directement et qu'il sera possible que les gens s'expriment le plus directement possible. Comme journalistes, nous voulons que vous vous serviez de nous pour vous parler entre vous.

### Les structures internes de la CSN en question

Nous allons tenter de fournir ici quelques éléments susceptibles d'alimenter le débat sur les structures internes de la CSN, débat qui vient de prendre une ampleur particulière à la suite des conflits de juridiction en cours. Avant de fournir le point de vue des principaux groupes intéressés, nous allons tenter de situer le débat et la réflexion qui vient de s'engager dans le mouvement à ce sujet.

#### 1. Le problème est devenu urgent

Il se pose de plus en plus fréquemment des problèmes de conflits de juridiction entre fédérations. Des tensions persistantes se manifestent également entre fédérations et syndicats, entre fédérations et conseils centraux.

Dans plusieurs cas, une attitude permissive et souple a permis de les régler à l'amiable: tel groupe qui théoriquement devrait être dans telle fédération, continue à être desservi par telle autre fédération pour des raisons pratiques ou historiques, ou parce que les membres le préfèrent et les fédérations concernées y consentent volontiers, puisqu'il s'agit en définitive de la même CSN. C'est moins logique sur les organigrammes, mais ça marche.

Mais lorsqu'une fédération adopte une attitude plus rigide, au nom de ses droits de juridiction et au nom d'une conception précise du regroupement fédératif, comme c'est présentement le cas de la FAS (voir l'entrevue de Martial Laforest plus bas), les tensions s'enveniment, des menaces de maraudage interfédérations se précisent, les décisions des instances sont remises en question, des actions aussi importantes que le Front commun

sont rendues plus difficiles, l'unité du mouvement est menacée par l'apparition de rapports de forces inquiétants et l'ensemble des structures internes de la CSN est remis en question: nature des regroupements de base (syndicats de métiers, industriels ou à sections), frontières et rôle des fédérations, fonction des conseils centraux, etc.

C'est ce qui se produit en ce moment.

#### 2. Le débat sur l'Alliance et les agences sociales

Le dernier conseil confédéral, sur la base de décisions antérieures du Bureau fédéral, a apporté des solutions provisoires à ces deux conflits, dans le but de sauver la négociation du Front commun. Mais il est déjà très clair, comme le démontrent les entrevues qui suivent, que le problème n'est pas réglé.

Pour ce qui est de l'Alliance des Infirmières, le Conseil fédéral de la FAS a accepté substantiellement la décision et le Conseil général de l'Alliance la recommande à son Assemblée générale. Mais dans les deux cas, c'est pour sauver les négociations et le litige reste entier. Comme on le verra plus bas, les infirmières ne voient guère de solution possible dans un éventuel retour à la FAS (qui sera discuté après le Front commun) et la FAS considère que, en vertu de sa juridiction, les infirmières doivent s'intégrer pleinement à la FAS. On peut prévoir des accrochages même durant la trêve décrétée. "Le ménage est brisé; est-ce que des vacances et une association de raison durant les négociations peuvent permet-

tre de le recoller" disait quelqu'un! Quant aux solutions alternatives mentionnées dans le rapport Lalonde, Dumais et Pelletier qui ont enquêté sur le litige, notamment celle d'une Fédération autonome d'Infirmières, ont été pour le moment écartées.

Le cas des agences sociales s'annonce encore pire. Les deux fédérations impliquées (Affaires sociales et Professionnels salariés) s'accusent mutuellement de maraudage et le Conseil fédéral de la FAS vient de décider d'appeler de la décision du Conseil confédéral au prochain Congrès et de décréter une campagne officielle de maraudage auprès des travailleurs et conseillers sociaux des CSS qui sont affiliés présentement à la Fédération des Professionnels et cadres. C'est une première peu glorieuse dans la CSN!

Les membres du dernier conseil confédéral avaient pourtant été très attentifs à prendre des décisions réalistes et équitables tout en signifiant clairement à la FAS qu'ils refusaient que s'instaure un chantage et une loi du plus gros et tout en reconnaissant qu'il fallait réexaminer l'ensemble du problème des structures de la CSN et des critères qui doivent nous guider dans les divers niveaux de regroupements des travailleurs de la CSN.

#### 3. La réflexion sur les structures

La détermination de la FAS à défendre un concept de regroupement fédératif en fonction presque exclusive de l'employeur unique (en l'occurrence le Ministère des Affaires sociales) remet en question plusieurs structures et principes jusqu'ici acceptés

dans la CSN: le respect le plus complet possible de la volonté autonome des syndicats, le regroupement volontaire dans l'action lorsque plusieurs structures autonomes sont impliquées dans une lutte commune, le respect des décisions des instances, le respect des juridictions (non-maraudage), une structure largement décentralisée, un équilibre difficile entre le regroupement fédératif (secteur) et les conseils centraux (action collective régionale), des frontières de fédérations définies plus par l'histoire et des critères pratiques que par des concepts doctrinaires, une recherche de consensus plutôt qu'un jeu de rapports de force internes, etc.

Ces principes et ces structures ont fait de la CSN jusqu'ici un mouvement souvent bien irrationnel dans son organisation et son fonctionnement mais aussi un mouvement qui a toujours tranché sur les gros appareils technocratiques par son aptitude à coller à la réalité des travailleurs québécois et à susciter une mobilisation et une adhésion exceptionnelle chez ses membres.

Le débat ne sera donc pas facile. Il a été abordé au dernier conseil confédéral à partir d'un document de travail préliminaire, qui a été depuis envoyé à tous les syndicats en vue d'impliquer tout le mouvement dans cette réflexion. Ce document, qui s'intitule "**Les marches de la solidarité**", pose le problème à partir des principes suivants. Les structures dans la CSN sont des façons d'organiser la solidarité des travailleurs. Dans la façon d'organiser les différentes structures de regroupements, il faut tenir compte à la fois de l'employeur unique à affronter (rapport de force) et des regroupements na-

turels des travailleurs (identification de base et sentiment d'appartenance). Une structure unifiée en fonction de l'employeur unique n'assurera pas un rapport de force solide par elle-même si elle est artificielle et si les travailleurs concernés y sont comme noyés et perdus, parce qu'ils ne peuvent pas se regrouper vraiment à un niveau plus proche d'eux; inversement, ils pourront mener une lutte commune avec d'autres même s'ils ne sont pas dans les mêmes structures, comme cela se produit fréquemment depuis quelques années. "Pour avancer dans la discussion, dit le document, nous proposons donc de remplacer les notions de syndicats de métiers et de syndicats industriels par la notion de syndicats naturels. Il y a derrière cette proposition la conviction que les regroupements naturels sont plus forts que les regroupements artificiels, que seuls les syndicats naturels peuvent être vraiment des syndicats autonomes, et que finalement les syndicats autonomes et responsables sont une marche plus solide pour s'élever à un plus haut niveau de solidarité avec les autres travailleurs... Nous ne croyons pas cependant que le principe des syndicats naturels puisse être interprété comme conduisant à l'émiettement des forces. Au contraire, c'est peut-être pour l'avenir le chemin le plus sûr pour bâtir soit des syndicats d'entreprise, soit des rapports de forces globaux dans l'entreprise. Car s'il est vrai que le sentiment d'appartenance est la première marche de la solidarité, le fait de le reconnaître permet évidemment de construire ensuite une deuxième marche, puis une troisième, puis une quatrième et ainsi de suite jusqu'à la CSN, en passant par les fédérations et les conseils

centraux".

Cette notion de "regroupements naturels" a été critiquée par plusieurs membres du conseil confédéral, mais elle indique clairement une orientation, à savoir que si l'on bâtit nos structures de regroupement uniquement en fonction de l'employeur unique, sans tenir compte suffisamment des besoins des groupes de base, on risque de démobiliser les gens. Un syndiqué d'hôpital au dernier conseil fédéral de la FAS faisait remarquer que les travailleurs qu'il côtoie se sentent souvent aussi loin des syndicats que du gouvernement: dans les deux cas, ils se sentent noyés dans des appareils de plus en plus loin d'eux autres. Les appareils gouvernementaux peuvent se permettre, au nom d'une certaine rationalité et efficacité technocratiques de vider des villages en Gaspésie, de fusionner des municipalités, des écoles, des entreprises, de détruire les quartiers naturels des villes, détruisant ainsi tous les réseaux naturels de vie et d'activité des gens avec toutes les conséquences sociales et humaines désastreuses qui s'en suivent, parce qu'ils n'ont pas besoin des minorités pour gouverner; mais un mouvement d'action qui veut défendre tout le monde et ne peut compter que sur la mobilisation de tous ses membres pour bâtir sa force ne peut se contenter du même calcul. Il y a des dangers certains à rendre les appareils syndicaux aussi lourds et aussi rationnellement bureaucratiques que les appareils gouvernementaux. "C'est quand les gens sont satisfaits qu'ils travaillent bien ensemble"; non quand ils ont l'impression de se faire charrier dans des grands ensembles qui les ignorent et les écrasent.

### 4. Le point de vue de l'Alliance des infirmières

Nous avons rencontré Thérèse Rodrigue, secrétaire; Ginette Gosselin, vice-présidente, Pierrette Pépin, trésorière et Paulette Côté, permanente. Voici en substance ce qu'elles nous ont dit:

"Notre conseil général, qui réunit les exécutifs de nos 31 sections, a décidé le 27 février de recommander à l'Assemblée générale du 26 mars l'acceptation de la décision du dernier conseil confédéral. C'est une décision de raison, dans le but de sauver les négociations du Front commun. En réalité, la déception est très grande. C'est surtout la dernière partie de la résolution qui nous déçoit, à savoir ce comité tripartite qui doit proposer, deux mois après le Front commun, les modalités de notre retour à la FAS. Nous croyons difficilement à la possibilité d'un retour à la FAS. Jusqu'ici, nous avons toujours considéré qu'idéalement notre place était à la FAS mais de cela aussi nous commençons à douter. La politique de centralisation que défend la FAS nous apparaît de plus en plus inconciliable avec notre situation. Le rapport du comité Lalonde, Dumais et Pelletier a assez bien cerné le problème à notre avis. Cependant, le Bureau et le Conseil confédéral, qui ont pourtant été très courageux, ont eu tort d'écarter les solutions alternatives que présentait le rapport du comité, notamment l'hypothèse d'une éventuelle Fédération autonome d'infirmières. Ils ont voulu protéger le Front commun, bien sûr, mais une Fédération autonome d'Infirmières ne nous empêcherait pas de lutter ensemble avec les autres tra-

vailleurs de l'hôpital et du secteur public: quand les gens sont satisfaits, ils travaillent bien mieux ensemble. Elle permettrait également au groupe d'infirmières CSN (environ 7,000) d'aller chercher bien d'autres infirmières qui sont présentement regroupées dans deux syndicats indépendants, le SPIQ et le United Nurses, ce qui est pratiquement impossible dans le contexte actuel.

Au contraire, nous sommes de-

vant la menace que ces deux syndicats indépendants créent leur propre fédération d'infirmières en dehors de nous, et si cela se produisait, nous serions placés dans une situation encore plus menaçante. En tous cas, il est clair que le sort qui nous est réservé dans la FAS, tant qu'elle refusera de tenir compte de nos revendications (ce qui remet en question plusieurs de ses structures et de ses politiques), ne nous permet aucune expansion sérieuse".



Pierrette Pépin, trésorière.



Paulette Côté, permanente.



Ginette Gosselin, vice-présidente



Thérèse Rodrigue, secrétaire

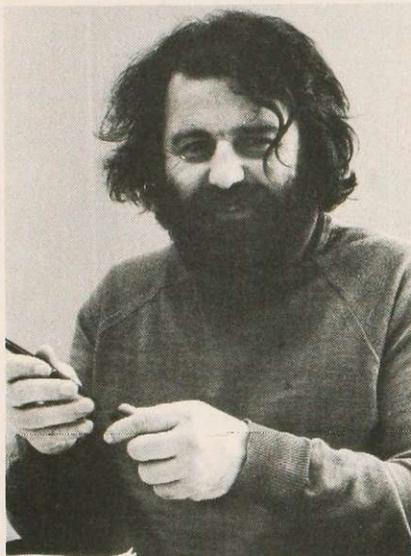
### 5. Le point de vue de la Fédération des Professionnels salariés et cadres

Jean-Guy Rodrigue, président de la Fédération.

*“Bien que les Infirmières de l'Alliance aient choisi par référendum de venir chez nous, comme la CSN a décidé d'ignorer ce référendum, nous nous sommes tenus en dehors du conflit pour permettre au comité de chercher des solutions. Je considère que le Rapport du comité Lalonde, Dumais et Pelletier était bon. La CSN (Bureau et Conseil confédéral) a refusé de prendre en considération les solutions alternatives que suggérait le Rapport pour s'en tenir à la définition de la juridiction de la FAS. Toutefois le document “Les Marchés de la solidarité” reprend à sa façon le principe de la liberté des syndicats de choisir librement leur affiliation tout en maintenant également le principe qu'il faut éviter les juridictions concurrentes.*

*En fait, face à ces problèmes, il y a deux attitudes. L'attitude permissive et l'attitude doctrinaire. Beaucoup de conflits ont été réglés dans le passé, par exemple entre nous et la FNEQ et les Services Publics, à l'amiable, en tenant compte de la volonté des groupes concernés et de l'assentiment des fédérations concernés. Cela crée des illogismes sur papier mais ça marche et tout le monde est content. Mais il y a aussi l'attitude doctrinaire qui dit: non, ce groupe là, c'est là qu'il doit aller, il faut que ça passe par là.*

*Sur le problème des Agences sociales, la juridiction qui nous a*



Jean-Guy Rodrigue, président de la FPSCQ.

*été donné en 1971 (tous les diplômés universitaires, professionnels et cadres) incluait sans aucun doute les travailleurs et conseillers sociaux aujourd'hui réunis dans les CSS. En les incluant dans la juridiction de la FAS, le dernier conseil confédéral a fait une exception dans notre juridiction. Nous étions prêts à accepter ce compromis, dans la mesure où il pouvait mettre un terme au conflit qui avait cours. Mais comme la FAS vient de le refuser en en appelant au Congrès de la CSN et en déclenchant une campagne de maraudage, nous allons nous défendre. Nos membres nous ont déjà dit clairement qu'ils tenaient à rester avec nous et que ça ne leur était pas indifférent: nous ne les laisserons pas tomber.*

*L'attitude de la FAS indique clairement qu'elle vise à constituer une vaste fédération englobant tout le secteur public et qu'après les conseillers et travailleurs sociaux, ce sont les profes-*

*sionnels des hôpitaux qu'elle va tenter de nous enlever, et ainsi de suite. En choisissant de faire la lutte dans les agences sociales, la FAS choisit son terrain de bataille. La FAS défend un concept de regroupement systématique en fonction de l'employeur unique. Nous disons, nous, qu'il faut que les travailleurs puissent se regrouper d'une façon qui leur permet de défendre leurs intérêts face à l'employeur, et il se trouve que certains groupes particuliers à défendre face à un employeur plus large. S'ils sont noyés dans un gros syndicat, leur problème particulier ne pourra jamais percer. La lutte qu'ont menée les ergothérapeutes dispersés dans les hôpitaux il y a quelques années en est un exemple.*

*Quand la FAS prône la constitution d'un seul interlocuteur syndical face au Ministère des Affaires sociales, elle simplifie la tâche au gouvernement et il n'est pas sûr qu'elle assure une meilleure défense des intérêts des travailleurs, particulièrement des groupes minoritaires. Il n'est pas nécessaire que les gens soient dans une même structure pour bâtir un rapport de force commun. Une structure artificielle démobilise les gens et provoque des départs. Quand un groupe comme les Infirmières en est rendu à devoir tenir des référendum pour se faire entendre (comme en 68 pour être représenté aux négociations), il y a quelque chose de faussé.”*

### 6. Le point de vue de la FAS

Martial Laforest,

*"Ce qui explique les positions que prend la FAS sur les présents conflits de juridiction des Infirmières et des Agences sociales est bien simple. A l'origine de tout syndicat, il y a la nécessité ressentie par les travailleurs de se regrouper face à un même employeur. Cela commence souvent par le groupe principal, puis les employés de bureau font la même chose, puis les deux se réunissent en un même syndicat. Dans le secteur hospitalier, au début, chaque hôpital constituait un employeur distinct; mais la nationalisation tranquille des hôpitaux survenue ces dernières années fait en sorte que l'employeur unique et commun dans ce secteur est désormais le Ministère des Affaires sociales, qui débordait d'ailleurs le secteur hospitalier lui-même. Nous pensons qu'il est nécessaire de faire comprendre aux travailleurs qui relèvent du Ministère des Affaires sociales, qu'ils ont intérêt à être regroupés dans une même structure de fédération. Idéalement, on devrait même considérer la possibilité d'une seule fédération pour tout le secteur public. Mais nous n'en sommes pas là.*

*Quand nous nous retrouvons au CCNSP, le secteur-clé, dont l'impact est déterminant à plusieurs points de vue (on n'a qu'à voir sur quel secteur le gouvernement fait porter sa contre-propagande), c'est le secteur hospitalier, le secteur de la FAS. Les autres fédérations impliquées (FNEQ, FPSCQ et FSP) ont un impact beaucoup moindre. Il paraît évident que loin de ten-*



**Martial Laforest, directeur des services de la FAS.**

*ter d'affaiblir ce secteur-clé du rapport de force (la FAS), on doit viser à la renforcer. Or, dans les conflits de juridiction en cours (infirmières, agences sociales), on gruge dedans.*

*A cet égard, je considère que le Rapport Lalonde, Dumais et Pelletier sur le conflit des infirmières est un ramassis de conneries, pseudo-scientifiques et très partiales. En effet, tout en défendant le concept d'un regroupement fédératif parallèle au Ministère des Affaires sociales et même au Gouvernement comme employeur unique, notre politique touchant les regroupements de base demeure très souple. Par ordre de priorité, nous privilégions en premier lieu le syndicat industriel, en second lieu, le syndicat de métier et en tout dernier le syndicat à sections. Mais nous ne forçons personne et l'autonomie des syndicats locaux est la même qu'ailleurs dans la CSN. Quand nous avons*

*été établie cette politique d'organisa-*

*tion pour les syndicats à venir, comme c'est le droit des fédérations de le faire, l'Alliance des Infirmières a jugé que son expansion future était menacée, vu qu'on privilégiait le syndicat industriel. Par la suite se sont ajoutés les griefs au niveau des services et des négociations. Nous ne croyons pas qu'un principe de regroupement fédératif en fonction de l'employeur unique, s'il est bien compris, ne constitue une menace de brimade pour les groupes particuliers ni un danger particulier de bureaucratization. Notre politique d'organisation respecte suffisamment la volonté des groupes de base.*

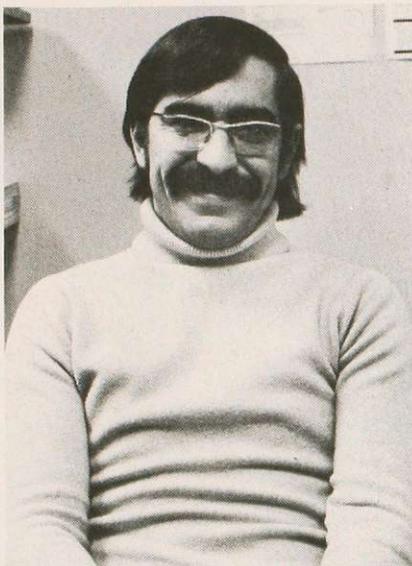
*Par ailleurs, ce regroupement fédératif plus large permettrait d'assurer un rapport de force meilleur et il est aussi une condition pour que la Fédération puisse mener une action politique beaucoup plus agressive qu'en ce moment face à l'ensemble des politiques sociales du gouvernement. Dans l'optique d'une réorientation de nos structures de fédérations, ce principe de regroupement fédératif en fonction de l'employeur unique pourrait jouer non seulement pour le secteur des affaires sociales, mais aussi pour le secteur de l'éducation (c'est l'optique de la CEQ) ou le secteur des services publics, etc., à moins qu'on envisage directement l'idée d'une seule fédération du secteur public."*

### La CSN est presque absente de l'industrie à Montréal

Un mémoire sur l'orientation du service d'organisation, préparé par l'équipe des organisateurs de Montréal, vient de démontrer noir sur blanc la faiblesse de l'implantation de la CSN dans le secteur privé à Montréal avec les conséquences que cela implique pour le mouvement.

“Actuellement encore la CSN reste fortement implantée en province mais sa présence à Montréal est marginale par rapport au taux de syndicalisation (environ 20%) du taux de 40% de syndiqués de Montréal, soit seulement 8% des travailleurs de la région métropolitaine). Cela, allié au fait que les effectifs de la CSN sont concentrés dans certains secteurs (hôpitaux, service publics: près de 75% fait que sa présence à Montréal est loin d'être solidement établie. De fait, nous sommes complètement absents de plusieurs secteurs industriels importants comme les chiffres cités plus bas le démontrent. Or actuellement, qu'on le souhaite ou non, pour plusieurs années à venir, Montréal constitue le pôle de croissance principal du développement industriel du Québec... Par ailleurs, de la façon dont on fonctionne actuellement (peu de ressources, organisations anarchiques sur demande, etc.) la CSN ne sera certainement pas mieux implantée à Montréal dans 10 ans... Actuellement, la CSN compte deux ou trois organisateurs au maximum pour couvrir la totalité de la région de Montréal. En comparaison, nous estimons que les syndicats affiliés au CTC et à la FTQ comptent entre 100 et 150 organisateurs à plein temps pour couvrir la même région”.

Voici quelques chiffres qui illustrent bien le problème. Il s'agit



Pierre Gervais, un des membres de l'équipe d'organisateur de Montréal qui a produit le rapport.

de chiffres de 1968 qui ne tiennent pas compte du secteur primaire et du secteur construction.

Le seul secteur où la CSN détient le leadership est celui de la santé (31% sont syndiqués) où la CSN représente 27% des travailleurs contre 4% pour les autres centrales. Par ailleurs dans les secteurs du cuir, du tabac, de la bonneterie, du caoutchouc, du bois, des appareils électriques, du vêtement, des produits métalliques, de la machinerie, du matériel de transport, du pétrole, des produits chimiques, des communications, des services communautaires, la présence de la CSN est nulle ou presque nulle. Toujours en 1968, sur près de 700,000 travailleurs, 34% étaient syndiqués, soit 8% à la CSN et 25% dans les autres organisations syndicales. Si l'on ajoute à ça que les effectifs CSN sont distribués d'un façon absolument pas stratégique en fonction des secteurs

ou des quartiers, on mesure la difficulté de structurer une force d'action à Montréal.

Cela explique bien des choses. Sur les difficultés qu'éprouve le conseil central de Montréal à structurer son action. Sur le caractère provincial des débats dans la CSN. Sur la difficulté pour le mouvement de se donner une assise politique solide quand on sait comment Montréal demeure au coeur des problèmes économiques et politiques du Québec. Sur les problèmes de solidarité et d'orientation dans le mouvement.

Le document des organisateurs de Montréal envisage différentes lignes de solution qui font présentement l'objet de discussions à divers niveaux (exécutif, services, conseil central). Les fédérations devront également y réfléchir. Identifier le problème, c'est déjà poser les bases d'une planification.

### Retenue sur le salaire

CSN-GUIDE est une chronique qui veut rendre compte de toutes les innovations apportées par les travailleurs au niveau du premier front: clauses de convention collective constituant un précédent, nouvelles méthodes d'organisation, nouvelles méthodes de lutte, etc.

Il va donc de soi qu'une telle chronique ne peut vivre que si les travailleurs eux-mêmes ont le souci d'en fournir le matériel, de le faire parvenir au service de l'information de la CSN.

#### Le cas

Un professeur de la Commission scolaire de Ste-Foy se voit retenir sur son salaire des sommes que son employeur juge dûes pour le remboursement de journées d'absences non-motivées. Ce professeur demande donc une injonction interlocutoire à la Cour Supérieure pour faire cesser ces retenues jusqu'à ce qu'un tribunal ait établi si ces sommes sont réellement dûes et il y a d'excellentes raisons de penser qu'elles ne le sont pas.

#### Jugement

Le juge Paul Lesage (Cour Supérieure, 30 septembre 1974, 200-05-003344-749) accorde l'injonction et ordonne à son employeur de cesser immédiatement d'exercer une retenue sur le salaire à être versé. Les principes invoqués sont les suivants: il ne s'agit pas d'une dette incontestable; l'employeur n'a pas le droit de se faire justice à lui-même; la loi veut que tout homme qui travaille reçoive son salaire entier sauf dans des cas particuliers, si des retenues sont ordonnées par l'application de la loi-elle-même sous le contrôle des tribunaux (ex. saisie-arrêt).

Le principe peut donc s'appliquer à un grand nombre de cas et il est à retenir.

### Le recours au lock-out dans les services publics

Un jugement de la Cour d'appel (Rinfret-Brossard-Lajoie, 17 janvier 1975, n. 14340), qui contredit un jugement du Tribunal du Travail sur le même sujet (1971, TT 220), établit que l'employeur, dans un service public au sens du Code du Travail, ne peut recourir au lock out tant et aussi longtemps que le syndicat n'a pas lui-même acquis le droit de grève, c'est-à-dire tant que le syndicat n'a pas envoyé l'avis de 8 jours prévu à l'article 99 du Code du Travail et tant que ce délai n'est pas écoulé. On sait que dans les services publics, le syndicat est tenu à cet avis de 8 jours en plus des autres délais prévus pour le secteur privé. En conséquence, l'employeur doit respecter les conditions de travail prévues dans la convention échue jusqu'à ce que le syndicat n'ait acquis réellement le droit de grève et il n'a pas droit au lock out avant l'expiration de l'avis de 8 jours.

# PETITES ANNONCES

## COMITES

**Regroupement des femmes du Front commun:** Jeanne-Mance Dubé (CSN), Nicole Blouin (CEQ) et Mona-Josée Gagnon (FTQ)

**Comité sur la condition féminine:** Angèle Senneville, Lise Charbonneau, Odette Blouin-Cliche, Denise Bourassa, Michel Major. Fonctionnement: Lucie Dagenais.

**Comité sur les structures du mouvement et des syndicats:** Pierre Vadeboncoeur, Lucie Dagenais, Marc Ferland, Gérard Gingras, Renaud Flynn, Denise Leduc.

**Comité confédéral des services** (reçoit les plaintes et enquête): Pierre Vadeboncoeur, Marc Ferland, Jean-Paul Lévesque, Etienne Giasson.

## AGENDA

Rencontre sur la politique d'**organisation** à Montréal: 25 mars.  
Comité **inter-fédérations:** 26-27 mars.

Sessions spécialisées sur les régimes de **fonds de pension:** 16-17 avril.

Avril: grande consultation du **Front commun** inter-centrale sur les demandes, les structures et le fonctionnement du Front commun.

Le **1er mai** s'en vient: c'est le temps de prévoir.

Congrès du conseil central du **Saguenay-Lac St-Jean** (19-21 avril), de **Hull** (2-4 mai), de **Thetford** (18-25 mai), de **Shawinigan** (11-12 et 13 avril).

**CISO** (Conférence internationale de solidarité ouvrière) 12-15 juin.

## CCNSP

L'équipe permanente du CCNSP est formée comme suit: coordonnateur: Jacques Desmarais; secrétaire: Noël Lacas; économistes: Peter Bakvis, François Aubry; information: Jeanne-Mance Dubé, André Dalcourt; structures d'action: Charles Prévost, Jacques St-Georges, Pierre Genest; bureau: Ginette Dupaul.

## PUBLICATIONS

**Journaux-tracts** sur l'Amiante, sur Woolworth, sur Uniroyal, sur Sonoco: service d'information.

**Réédition** (corrigée à un prix plus bas) des Statuts et Règlements de la CSN et du FDP ainsi que du Code de procédures. Service d'information.

**Lexique** de l'industrie du Textile: Office de la langue française.

**Documents** de la CISO sur l'Alcan, les unions américaines et l'éducation populaire en Amérique latine: CISO, au conseil central de Montréal.

## NOUVEAUX PERMANENTS

Organisation-Montréal: Roland Beauchamps; CCNSP-information André Dalcourt, Jeanne-Mance Dubé; Action politique: Paul Cliche (en repos à la suite d'une crise cardiaque), Hull-FNSBB: Foch Tremblay; Val d'Or-FNSBB: Ted McLearn; Drummond-FNSBB: Lionel Biron; Montréal-Textile: Jean-Louis Duchesne; Québec-FNC: André Dione.

## NOUVEAUX EMPLOYES

**Comptabilité:** Huguette Contant, Johanne Biron; **Québec-FNSBB:** Lise Bédard; **administration-Québec:** Gisèle Plante.

## ENCAN

Alice Lepage, employée à la FNC-Montréal, cherche une laveuse et une sècheuse usagées: elle serait prête à payer \$150.00 ou moins.

## DECES

**Michel Marion**, 32 ans, décédé à la suite d'une crise cardiaque; il était permanent au secteur textile-vêtement.

**Fernand Fleury**, 32 ans, décédé à la suite d'un accident d'auto; il était permanent pour la construction à Drummondville.

## CONVALESCENCE

**Paul Cliche**, 38 ans, de l'action politique et **Jacques Bourdoux**, 28 ans, de la FAS, se remettant de crises cardiaques. **Léon Lepage**, 42 ans, du conseil central de Montréal, se retire pour raison de santé.



TIRAGE

travaille

7 jours

Le PRIX



# Le Travail no 7 vient de paraître



Ce numéro traite spécialement des maladies industrielles. Un reportage général sur le travail qui tue; un reportage sur l'amiante et le portrait d'un travailleur des chantiers maritimes de Lauzon atteint de sidérose. Le magazine traite également du Front commun, des groupes d'action

de la région de Québec et de la débâcle qui s'en vient dans la Beauce. Nous rappelons que le magazine Le Travail est destiné avant tout aux membres des syndicats; il est conçu comme un outil d'information, de formation et d'identification;

encore faut-il s'en servir!